



43620 SAINT-PAL-DE-MONS  
(HAUTE-LOIRE)

Téléphone 04 71 61 01 51

Fax 04 71 66 17 40

E-mail : [contact@mairie-saintpaldemons.fr](mailto:contact@mairie-saintpaldemons.fr)

Site : [mairie-saintpaldemons.fr](http://mairie-saintpaldemons.fr)

## RELEVÉ DE DÉCISIONS CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 9 FÉVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf et le Samedi neuf Février à 9 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Pal-de-Mons, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RIFFARD Patrick, Maire.

Présents : Jean-Pierre FAYARD, Marie-Jo BARDEL, Bernard BOUDAREL, Guy FOUVET, Nathalie MICHEL, Adjoint, Sandrine ARNAUD, Jean-François CONVERS, Gérard SABOT, Conseillers Municipaux Délégués, Sylvie BRUNON, Jacques MOGIER, Daniel ROUX, Gilles BARRALLON, Sophie BURELIER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Nathalie MICHEL (pouvoir donné à Bernard BOUDAREL), Denise LARDON (pouvoir donné à Sylvie BRUNON), Laure CHANTELOUBE - VALENTIN, Francine GARRIER, Maryvonne MASSARDIER, Patrice MOUNIER (pouvoir donné à Patrick RIFFARD).

Secrétaire : Nathalie MICHEL.

Le Relevé de Décisions du Conseil Municipal du Samedi 15 Décembre dernier est soumis à l'approbation de l'Assemblée. Il est adopté (2 abstentions).

### Finances

#### **- Demande de Financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'Année 2019 : Aménagement du Bourg (Deuxième Tranche)**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de financement pour la **Deuxième Tranche de l'Aménagement du Bourg** dans le cadre de la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'Année 2019. Cette aide financière versée par l'État est un accompagnement pour les Projets d'Investissement des Communes. La seconde tranche concerne plus particulièrement l'Aménagement de la Place Saint-Marc et la Rue Centrale pour un montant estimatif des travaux d'environ 250 000 € Hors Taxes.

#### **- Avenant au Contrat de Maîtrise d'Oeuvre avec Le « Collectif d'Architectes Virage » pour l'Aménagement du Bourg**

Le Conseil Municipal a délibéré le 7 Novembre 2014 décidant le lancement d'une consultation pour le choix de la Maîtrise d'Oeuvre dans le cadre de l'Aménagement du Bourg. La Délibération du 31 Octobre 2016 confirme le choix du « **Collectif d'Architectes Virage** » pour un montant de 60 200 € Hors Taxes, soit 72 240 € Toutes Taxes Comprises.

Compte-tenu de la durée de la prestation, plusieurs modifications sont à amener au marché initial par avenant tenant compte des évolutions de la demande :

- Le délai doit être prorogé ;
- Une nouvelle répartition interne intervient entre les trois co-traitants ;
- Une Révision des prix est nécessaire ;
- L'augmentation de la surface traitée passe de 3 000 m<sup>2</sup> à 3 617 m<sup>2</sup>.

Le montant du Marché et la nouvelle répartition entre les co-traitants sont les suivants :

- **Atelier du Rouget** : + 12 829.13 €uros Hors Taxes.  
Le total des honoraires passe de 17 525.00 €uros Hors Taxes à **30 354.13 €uros Hors Taxes**.
- **Atelier de Montrottier** : - 1 024.64 €uros Hors Taxes.  
Le total des honoraires passe de 30 175.00 €uros Hors Taxes à **29 150.36 €uros Hors Taxes**.
- **Bureau d'Études « Infrastructure Conseil et Coordination »** : + 3 093.42 €uros Hors Taxes.  
Le total des honoraires passe de 12 500.00 €uros Hors Taxes à **15 593.42 €uros Toutes Taxes Comprises**.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier, le Conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à signer l'Avenant Numéro 1 au marché de Maîtrise d'Oeuvre pour les travaux d'Aménagement du Centre-Bourg. (2 abstentions)

**- Demande de subvention au titre des Amendes de Police pour l'Aménagement du Parking de la Place Saint-Marc**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention à déposer auprès du **Conseil Départemental de La Haute-Loire** dans le cadre du **produit des Amendes de Police**, destiné à financer les opérations liées à la Sécurité Routière et aux Aménagements de voirie. L'Aménagement de La Place Saint-Marc pourrait-être à ce titre éligible à cette opération d'accompagnement au niveau Départemental.

## Personnel

**- Convention Assistance Retraite avec le Centre De Gestion de La Fonction Publique Territoriale de La Haute-Loire**

Par Délibération du 12 Juillet 2007, le **Centre De Gestion de La Fonction Publique Territoriale de La Haute-Loire** a créé un **Service Assistance Retraites**, destiné à remplir, à la place des Collectivités, l'ensemble des dossiers relatifs à la **Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales**.

Par Délibération du 18 Décembre 2018, le **Conseil d'Administration du Centre De Gestion** a modifié la Convention relative au Service Assistance Retraites.

En adhérant à ce Service, pour les dossiers relatifs à la **Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales**, la Collectivité délègue son rôle d'Employeur au **Centre De Gestion**. En contrepartie de ce Service, le **Centre De Gestion** demande une participation financière dont les tarifs sont définis par Convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer la Convention pour l'établissement des dossiers de la **Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales** avec le **Centre De Gestion de La Fonction Publique Territoriale de La Haute-Loire** ainsi que toutes pièces et avenants y afférent.

## Travaux

### - Demande de déplacement d'un Ouvrage Électrique à « La Croix du Détour »

À l'unanimité, les Élus approuvent la demande présentée auprès d'ÉNERGIE DISTRIBUTION pour le déplacement d'un Ouvrage Électrique situé à « La Croix du Détour ». Cette réalisation permettrait de mieux appréhender l'Aménagement final de ce secteur qui pourrait demain servir de voie d'accès depuis les Villages de La Bruyère, La Charatte et Les Amatis entre autre. Une délibération est nécessaire afin de commencer l'étude préparatoire.

### - Club Odafun : Convention et montant de la Participation Communale dans le cadre d'un Chantier Jeunes

Une demande de subvention de l'Association Familles Rurales - Club Ados « Odafun », est présentée afin de financer de nombreuses actions pour les Jeunes Ados allant de 12 à 14 ans et de 15 à 18 ans. En effet, après en avoir délibéré et considérant le dynamisme de ce groupe de jeunes qui organise de nombreuses manifestations et participe à des actions d'intérêt général, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de lui octroyer une subvention de 1 000 €uros. En contrepartie, les Ados de Saint-Pal vont participer à des chantiers de nettoyage et de débroussaillage de Chemins de Randonnée, mais aussi de rafraîchissement du mobilier urbain de la Commune : bancs, tables...

### - Délai accordé pour les travaux de La Chapelle de Laval

Suite au problème lié à l'accès et à l'approvisionnement du Chantier de restauration de La Chapelle Saint-Julien-La-Tourette de Laval, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le délai accordé à l'Entreprise « 1-2-Toit » pour la finalisation de cette opération de sauvegarde du Patrimoine Local, permettant ainsi de procéder aux opérations de réception.

## URBANISME

### - Acquisitions de parcelles de Terrains (Régularisation d'Alignement de Voirie)

Dans le cadre des opérations d'Aménagement de Voirie et de certaines opérations de bornages, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité sur la régularisation d'Alignement de Voirie, comprenant plusieurs rétrocessions à la Commune à l'€uro symbolique, avec dispense de paiement.

*En ce qui concerne le secteur de Lichemialle, Monsieur ROUX, Conseiller Municipal intéressé, n'a pas pris part à la délibération.*

## TOURISME

### - Renouvellement de La Convention pour Le Vélo-Rail du Velay

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les deux conventions bipartites à intervenir avec la Société Nationale du Chemin de Fer - Réseau et avec la Société à Responsabilité Limitée « Vélo Rail du Velay ». Il s'agit du renouvellement de la convention signée en Février 2014, valable pour cinq ans.

Celle-ci permet de fixer les conditions d'exploitation d'une section de chemin de fer utilisée par la Société « **Vélo Rail du Velay** » pour son activité touristique depuis la Commune de Dunières et ce pour une durée de dix ans.

## MOTION

### - Résolution Générale du cent-unième Congrès des Maires de France

L'inquiétude de l'ensemble des Collectivités de France au regard des contraintes pesant de plus en plus sur leurs compétences et leur libre administration, nécessite une démarche commune afin de demander au Gouvernement de bien vouloir mettre fin à cette escalade. Il est demandé toujours plus aux Collectivités avec des moyens de plus en plus limités, ne permettant plus d'assurer le bon fonctionnement des Services Publics de proximité. Il est demandé un moratoire dans l'application des Réformes et un soutien plus affirmé pour nos Collectivités.

## QUESTIONS DIVERSES

### - Acquisition d'un Mobil Homme pour les Services Techniques

L'information est donnée de l'acquisition d'un Mobil Home pour les Agents de nos Services Techniques afin d'avoir une base de vie et un vestiaire plus adaptés que la situation actuelle.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

Saint-Pal-de-Mons,

Le Samedi 16 Février 2019



**Le Maire,**  
  
**Patrick RIFFARD**